

Pour l'abandon de PPCR

et du projet gouvernemental d'évaluation des enseignants qui en découle.

La décision gouvernemental de mettre en œuvre le protocole PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations, protocole que les organisations majoritaires de la Fonction Publique FO, CGT et Solidaires ont refusé de signer) fait peser les plus graves menaces sur nos droits, notre statut, nos carrières et nos salaires :

Salaires : En fait de revalorisation salariale, il s'agit d'un allongement de la carrière et de la suppression du passage au choix et au grand choix. Dans la plupart des cas à échelon identique, le niveau des salaires nets sera inférieur à celui de 2010. Inacceptable !

Promotions : La création d'une classe exceptionnelle réservée à une infime minorité contribuera à opposer les personnels les uns aux autres. Non aux promotions « à la tête du client » ! Droit effectif pour tous d'atteindre l'indice terminal du corps !

Evaluations : Le gouvernement ressort le projet du Ministre Chatel d'une évaluation par compétences avec un bilan professionnel annuel en lieu et place de l'inspection avec une note chiffrée. Le chef d'établissement (ou l'IEN) choisirait les 30% de collègues qui pourraient bénéficier du qualificatif « excellent » leur permettant éventuellement (au plus 2 fois dans la carrière en classe normale) d'avoir une réduction d'ancienneté d'un an pour passer au 7ème

ou au 9ème échelon. C'est la liberté pédagogique individuelle qui est attaquée et mise en cause. C'est la généralisation aux titulaires de l'injuste système d'évaluation des stagiaires en y ajoutant le clientélisme. Alors qu'avec la calamiteuse contre-réforme des rythmes scolaires, les ingérences des élus politiques se multiplient dans nos écoles, **nous serions maintenant évalués notamment sur notre « contribution à l'action de la communauté éducative ».**

« A tout moment de la carrière » nous serions contraints d'accepter un « accompagnement d'un CPC, PEMF, tuteur ... » pour « consolider nos compétences professionnelles, remédier aux difficultés rencontrées » « favoriser la mobilité » et « aussi répondre à tout autre besoin exprimé localement »

C'est-à-dire qu'il nous faudrait accepter de renoncer à nos droits statutaires et à notre indépendance professionnelle, pour espérer bénéficier d'une promotion !

Salaires, promotions, évaluations : rien n'est acceptable dans PPCR !

Ce qui n'était pas acceptable en 2012 avec le décret Chatel n'est pas plus acceptable aujourd'hui avec le projet PPCR Valaud Belkacem. Une seule exigence s'impose : **le retrait de PPCR et du projet gouvernemental de nouvelle évaluation qui en découle !**